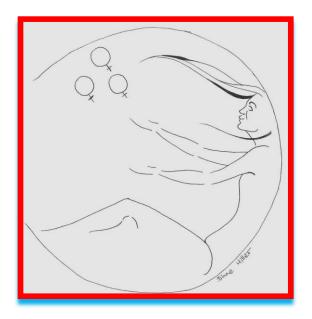
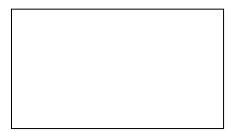


BELGIQUE – BELGIE P.P. 4800 VERVIERS I P801044

# BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASBL « CENTRE FEMMES / HOMMES - VERVIERS »

Centre d'Aide, d'Information et d'Education pour les Femmes, les Hommes et les Familles Mouvement d'Education Permanente reconnu pluraliste





Besoin d'aide?
d'une
écoute?
d'un

conseil?

Ed. Responsable: Jeannine GERLACH

Werthplatz 48 - 4700 EUPEN

N° de compte : BE19 3480 6999 9712

N° d'entreprise : 0422.287.421

email: info@cfhv.be site internet: www.cfhv.be



















Bureau de dépôt : 4800 Verviers



#### **PERIODIQUE N° 1**

janvier / février / mars 2020

ióration Wallonia Bruyollos, la Santica public de Wallonia, la Broyinge de Liège

Réalisé avec le soutien de : la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Service public de Wallonie, la Province de Liège, l'Institut pour l'Egalité F/H, Unia, les Echevinats de l'Egalité des Chances et de la Culture de la Ville de Verviers, le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, Monsieur le Chevalier Bourseaux, les Câbleries d'Eupen

#### **EDITORIAL**



Chères Amies, chers Ami,

J'espère que vous vous portez bien : vous, votre famille, vos proches, vos amis, vos collègues.

Que vous avez pu passer ces moments difficiles au mieux pour tous.

Comme nous l'avons fait sur injonction du Gouvernement fédéral, le Centre a fermé ses portes au public le 16 mars dernier et nous attendrons les directives gouvernementales pour ouvrir à nouveau les portes sans porter atteinte à la santé de tous.

lci au bureau, il n'était pas possible de faire du télétravail parce que nous ne savons pas reprendre les dossiers chez nous. De plus, chaque jour nous devons relever et répondre au courrier administratif et bancaire, aux communications téléphoniques.

Il n'empêche que les employées ont fait preuve d'abnégation, elles ont travaillé à bureau fermé en suivant le texte de loi, une personne par bureau pour la distanciation.

Marine ayant été malade pendant cinq semaines, j'ai dû m'occuper de la médiation de dettes et faire les paiements à une population des plus vulnérables qu'on ne pouvait laisser dans l'attente.

Je remercie vivement Pascale, Fatiha et Sarah pour leur dévouement et leur professionnalisme!

Dans ces moments difficiles, je tiens à vous adresser un message de soutien. La santé est évidemment notre bien le plus précieux et aujourd'hui, elle dépend encore en grande partie de nos actes.

Nous continuerons donc à respecter strictement toutes les mesures de prévention. Ce sont elles qui nous permettront d'enrayer l'épidémie le plus rapidement possible.

Nous sommes sur la bonne pente et si nous tenons bon, nous nous reverrons très vite au Centre et nous pourrons ainsi reprendre le dîner des bénévoles, prévu avant la pandémie.

Je me réjouis de vous revoir toutes et tous en bonne santé.

Jeannine, Votre présidente.

## JOURNEE MONDIALE DES DROITS DES FEMMES – « EN AVANT TOU-TE-S » ATELIERS ET ANIMATIONS DIVERS A L'ESPACE DUESBERG – VERVIERS, LE SAMEDI 7 MARS 2020 RASSEMBLEMENT FAIT AVANT LE CONFINEMENT

Le programme du 29 février au 10 mars 2020, a été élaboré par l'Echevinat de l'Egalité des Chances de la Ville de Verviers, en partenariat avec le CCV, Vie Féminine, la Bibliothèque, le Centre Femmes / Hommes - Verviers, le PAC, le CRVI, les FPS, les MJ des Récollets et d'Hodimont, la FGTB, le Centre de Planning Familial des FPS, le CVPS et la Lique des Droits Humains.

Pascale et Sarah ont participé à cette journée d'ateliers et animations.

De 16h à 17h30 : ateliers et animations

Le Centre de Planning Familial des FPS de Verviers vous propose **un atelier** ludique pour échanger sur le thème des **plaisirs au féminin**. Différents outils vous seront proposés tels qu'un photo-langage ou le clito-quizz « les dessous du plaisir féminin »

Une animation intitulée « **foire aux stéréotypes de genre** » proposée par l'équipe des animatrices des régionales PAC et FPS.

Cette animation en deux temps, permet de déconstruire et de casser les stéréotypes de genre. D'une part, il est proposé au public de tirer au hasard un objet ou une citation dans une « boîte surprise », et de les positionner sur la « jauge des stéréotypes », et d'ensuite s'attaquer aux stéréotypes en les cassant à l'aider d'une PUNCH BOX. Réfléchir ensemble à cette problématique, car toutes et tous au quotidien nous banalisons peut-être des paroles « genrées », et qui pourtant mériteraient d'être évitées.



#### A la conquête des droits des femmes en Belgique

Lorsqu'il s'agit de lutte pour les droits des femmes, nous pensons très souvent à l'avenir et aux combats encore nombreux qu'il reste encore à mener. Or, il est parfois salutaire, motivant et valorisant de se rappeler des mobilisations passées. D'une part, pour comprendre d'où viennent les acquis d'aujourd'hui mais aussi, pour se rendre compte que ce sont bien « les petits ruisseaux qui font les grandes rivières ».



A travers l'outil créé par Vie Féminine, venez découvrir ou redécouvrir de façon ludique les droits des femmes acquis au fil de ces dernières années mais également discuter de ceux qu'ils nous restent à conquérir. **Massages des mains** assurés par les jeunes de la Maison des Jeunes de Hodimont. **Conseils cosmétiques par Angelique Weidebach** qui par son travail, souhaite raviver la beauté naturelle.



17h45

**Démonstrations de danse** par **CMotion Studio**: un studio de danse qui offre des cours de qualité quel que soit l'âge ou le niveau! De l'apprentissage aux compétitions, chaque élève y trouve sa place.



La Chorale « Les Callas s'Roles » - Nos désirs font désordre !

Voix féminines plurielles, elles vous présentent leur nouveau spectacle : des chansons légères et des chants plus sérieux, des airs entendus et des musiques nouvelles. Toujours avec passion et conviction, elles chantent le combat des citoyens et les luttes des femmes pour leurs droits, dénoncent les idées reçues et célèbrent les différences qui

De 20h à 21h30



#### Conférence gesticulée « Cendrillon fait grève » par Karima

Un spectacle à l'intersection du théâtre et de la conférence académique. L'artiste y mélange des récits de vie et des savoirs théoriques et politiques. Elle remanie le conte populaire de cendrillon qui, au lieu de passer le balai en attendant son prince charmant, se met à réfléchir aux méfaits du patriarcat sur sa vie et celle des autres femmes. Elle interroge sa (pré)destinée aux vues de statistiques percutantes et décide de ne plus la subir, de se mettre en marge, de se mettre en grève et de prendre la parole.

embellissent la vie. ...leurs désirs font désordre ?

### REMISE DU PRIX MARIE MINEUR A L'HOTEL DE VILLE DE VERVIERS - DIMANCHE 8 MARS 2020 RASSEMBLEMENT FAIT AVANT LE CONFINEMENT



Dimanche 8 mars 2020, pour la 3ème année consécutive, le Collège Communal et le Conseil Consultatif Communal des Femmes ont remis le Prix Marie Mineur à Emilie Kasongo. Ce prix récompense une Verviétoise qui se distingue par son engagement.

Belle reconnaissance pour la lauréate qui a reçu, le dimanche 8 mars dernier, le prix Marie Mineur de la part de la Ville de Verviers. La Verviétoise a créé en 2018 sa propre maison d'édition intitulée EMPAJ Éditions. La commune a tenu à mettre en avant cette Verviétoise qui a choisi la voie de l'indépendance professionnelle pour s'épanouir pleinement et être heureuse.



C'est une récompense qu'elle ne s'attendait pas du tout à recevoir, mais la Verviétoise Émilie Kasongo qui a créé en 2018 sa propre maison d'édition, a reçu ce dimanche soir le prix Marie Mineur, couronnant la femme de l'année sur la commune de Verviers. « Motivée, consciencieuse, toujours souriante, Émilie Kasongo fait partie de ces femmes qui osent !

En effet, le Conseil Consultatif Communal des Femmes l'a décerné à Emilie Kasongo, fondatrice de la maison d'édition EMPAJ qui met à l'honneur des romans dont les auteurs sont, pour la plupart, des femmes d'origine verviétoise. A à peine 31 ans, Emilie Kasongo est

indépendante et épanouie, un modèle pour toutes celles qui souhaitent se réaliser à travers les projets qui leur tiennent à cœur.

#### **CONFERENCES - COLLOQUES / DEBATS - ATELIERS**

CONFERENCE DE PRESSE DE L'ECHEVINAT DE L'EGALITE DES CHANCES DE LA VILLE DE VERVIERS POUR LE LANCEMENT DE LA SEMAINE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES VENDREDI 21 FEVRIER 2020 A L'ESPACE DUESBERG RASSEMBLEMENT FAIT AVANT LE CONFINEMENT



Dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes, l'Echevinat de l'Egalité des Chances de la Ville de Verviers, en partenariat avec le tissu associatif verviétois, propose un programme d'activités et animations diverses qui démarre le 29 février pour se terminer le 10 mars 2020. La remise du Prix Marie Mineur aura lieu le dimanche 8 mars à l'Hôtel de Ville de Verviers.

Les associations ont répondu à cet appel et on y retrouve le Centre F/H - Verviers, la Maison des Jeunes de Hodimont, le CVPS, le CRVI, le PAC – Verviers, les FPS, le Centre culturel de Verviers, la Bibliothèque de Verviers, la Maison des Jeunes des Récollets, la Ligue des Droits humains, le CEPAG – Verviers, le Centre culturel de Dison et bien d'autres partenaires.

Pascale Leclercq, notre secrétaire de direction a participé à cette conférence de presse organisée par la Ville de Verviers afin d'y présenter l'activité prévue au Centre le lundi 2 mars 2020.

La présidente et le coordinateur pédagogique ALPHA / FLE présenteront une animation Powerpoint concernant le travail des femmes à l'époque de l'industrie lainière. Celle-ci permettra de mettre en évidence le rôle des femmes, leur santé et la conciliation de celles-ci entre vie de famille et vie professionnelle.

CONFERENCE / DEBAT DANS LE CADRE DE LA SEMAINE INTERNATIONALE DES DROITS
DES FEMMES – ANIMATIONS POWERPOINT PAR JEANNINE GERLACH & MARTIN GOBLET
IMAGE D'UNE EPOQUE : LA CONDITION OUVRIERE DANS L'INDUSTRIE TEXTILE VERVIETOISE / LE
TRAVAIL DES FEMMES – LUNDI 2 MARS 2020
RASSEMBLEMENT FAIT AVANT LE CONFINEMENT

#### Présentation de Jeannine Gerlach

Bonjour à toutes et à tous,

A l'occasion de la journée internationale pour les Droits des Femmes, le Centre Femmes / Hommes – Verviers a voulu rappeler le but premier de notre association : « Construire l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Notre but est toujours l'insertion des plus défavorisés et des plus pauvres dans la vie quotidienne, de faire en sorte que ces personnes prennent leur place dans la société. Nous voulons aussi favoriser l'insertion des personnes immigrées et réfugiées dans l'approche de notre culture belge mais la pauvreté aggravée d'une partie de la population a justifié la création d'un Service de médiation de dettes suivi d'un Service de guidance budgétaire.

Nous continuons à favoriser la connaissance des réalités de notre société par la découverte de notre démocratie via une étude approfondie de notre cité. Qui la dirige ? Quels services offre l'administration communale ? Quels sont les devoirs des citoyens et que doit-on faire pour obtenir la nationalité belge ?

Le vieillissement, l'habitat, l'environnement, la pollution sont aussi des sujets abordés par le Centre. Nous estimons qu'une information objective développe chez les participants l'envie de s'impliquer davantage dans la construction d'une société plus propre. Ex : les cours d'apprentissage donnés par le Service de Prévention de la Ville. Comment trier les déchets ?

Nous livrons un combat sans fin contre les discriminations envers les êtres humains et principalement pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour l'intégration des communautés immigrées dans notre société.

Nous estimons que la démocratie passe par la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes. Mais les différences sont encore très fortes lorsqu'il s'agit des injustices et des inégalités envers les femmes par le monde, qu'elles soient culturelles, financières, professionnelles, philosophiques ou religieuses.

Le Centre poursuit inlassablement ses missions en faveur de la défense des droits des femmes en dénonçant et en combattant les inégalités dont elles sont encore victimes. Enfin, on ne peut tenir sous silence les cruautés faites aux femmes pendant les guerres civiles (Congo et les autres). Ces guerres voient toujours les insurgés se venger sur les femmes et les enfants.

Nous savons très bien que pour arriver à une égalité entre les femmes et les hommes, il est important de sensibiliser les hommes à notre cause car c'est avec leur aide que nous réussirons à combattre l'absence de démocratie et de justice. L'histoire, le passé, les traditions, les habitudes restent des ancrages profonds auxquels sont attachées les injustices et les inégalités envers les femmes.

Depuis 2002, nous proposons au Centre des cours de langue française et d'alphabétisation. Cet enseignement, tel qu'il était proposé par le passé était insuffisant et incomplet pour arriver à une intégration complète dans la vie courante et professionnelle. La connaissance de la langue française est absolument nécessaire si l'on veut être compris ou si l'on veut se faire comprendre, mais la découverte de lieux de notre ville, l'apprentissage de l'histoire et de nos us et coutumes est nécessaire pour une intégration complète au sein de notre société.

Depuis 2010, nous avons ouvert une classe d'informatique pour l'accueil des apprenants et demandeurs qui le désirent en vue de se familiariser avec l'outil informatique et réduire ainsi la fracture numérique.

Nous organisons régulièrement des réunions et des rencontres interculturelles au Centre, nos films/débats et conférences/débats sont ouverts gratuitement à tous ceux qui le désirent. Deux fois par an, nous organisons des festivités réunissant les apprenants, les professeurs, le personnel et les membres du Conseil d'administration.

Depuis 2017, nous avons commencé les cours de citoyenneté (cours requis par la RW – 60 heures minimum / module).

C'est par l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie que nous arriverons à l'égalité entre les populations.

L'intégration de populations immigrées qui entrent dans une société en constante évolution nous met au défi de construire une véritable interculturalité.

C'est pourquoi aujourd'hui, Monsieur Martin Goblet va vous montrer et vous faire connaître Verviers comme vous ne l'avez jamais vue. Ce récit vous fera découvrir les difficultés rencontrées par les ouvriers de la laine à partir du 14ème siècle à Verviers malgré l'essor de l'industrie de la laine et l'enrichissement des patrons mais les familles ouvrières étaient très pauvres et manquaient de logements. D'où le travail obligé des femmes et des enfants, ce qui fut le début de la révolution industrielle avec les syndicats.

#### Présentation de Martin Goblet

Verviers, un rapide aperçu du passé, quelques jalons historiques

Je vous invite aujourd'hui à un petit voyage ... à Verviers, au XIXème siècle, au temps de l'industrie de la laine, industrie qui a fait de notre ville, à l'époque, l'une des plus riches de Belgique, internationalement renommée.

Mais toute médaille a son revers. Au temps même de sa splendeur, quand les usines tournaient à plein régime, que nos produits étaient exportés partout dans le monde, que des dynasties de patrons lainiers, amassaient des fortunes, il faut rappeler que toute cette richesse était produite par des ouvriers et des ouvrières qui travaillaient souvent dans des conditions que l'on jugerait aujourd'hui inhumaines ou infrahumaines. Je me propose de vous en montrer quelques aspects : image d'une époque, avec 60 images d'époque.

Avant **1468**, Verviers n'était qu'une modeste bourgade rurale, les habitations étaient faites de bois et de torchis et étaient recouvertes de chaume, on vivait de l'élevage et de l'agriculture.

Ce n'est qu'au XVIème siècle que les maisons de pierre commencent à remplacer les constructions en bois. Au XVIIème siècle, apparurent les fouleries puis l'industrie métallurgique disparut. Certaines rues de Verviers et de lieux-dits des environs gardent le nom du travail du fer, ainsi le Maka à Theux, ou la rue du Marteau à Verviers. A l'aube du XVIIIème siècle, Verviers compte **13 897** habitants.

En 1795, elle devient française.

En 1815, elle fait partie des Pays-Bas.

En 1830, elle est belge.

La Vesdre (du germanique Weser, « couler ») contribua à faire de notre ville un grand centre industriel. Jusqu'au XVème siècle, Verviers n'eut aucune notoriété industrielle. Les habitants élevaient des moutons, vendaient de la laine aux drapiers de Liège et d'Aix.

Cette gravure montre l'entrée de la Vesdre à Verviers. Les anciens Verviétois connaissaient déjà les qualités des eaux issues des vastes tourbières des Fagnes, une eau pure, naturellement douce et savonneuse, presque sans calcaire, idéale pour le lavage des laines.

Puis ce fut l'apparition de ce que l'on a appelé la révolution industrielle grâce aux machines à vapeur. Dès le début du XIXème siècle (1816 – 1829), l'industrie lainière voit arriver les premières machines à vapeur. Venant d'Angleterre, William Cockerill débarque à Verviers. Il fut tout de suite sollicité par les Simonis et Biolley, fabricants de draps. Les familles financèrent la construction d'un moulin destiné à la filature, le premier moulin mécanique appliqué à la laine sur le **continent**.

Le secteur textile fit naître d'autres industries, ainsi les moulins à couleur, qui préparaient les teintures, les fabriques de cuir, pour les courroies des machines, des corderies, des fabriques de chaussures, ...

En **1878**, grâce au bourgmestre Ortmans, Verviers fut la première ville de Belgique à bénéficier de l'eau courante, Ortmans fut le promoteur du barrage de la Gileppe, il sauva l'industrie verviétoise de la ruine.

En **1880**, la Belgique, qui compte 5.5 millions d'habitants est la deuxième puissance industrielle après la Grande-Bretagne et fait figure d'avant-garde dans bien des domaines.

En **1884**, le premier tram à traction chevaline dessert la ligne Renoupré. Bientôt on construit la ligne du chemin de fer, qui met Verviers en contact avec les villes européennes.

En **1900**, tous les trams s'alimentent à l'électricité. Plus tard, les usines de l'Intervapeur procurèrent de l'eau chaude aux industries et à de nombreux particuliers.

Ce fut pour Verviers une période de développement extraordinaire et de splendeur dont témoigne encore son patrimoine architectural, fruit de riches lainiers qui bâtirent à cette époque de véritables fortunes.

Bon nombre de ces barons de la laine venaient de l'étranger. Les **Biolley**, originaires de Savoie, arrivèrent à Verviers vers 1725. Les **Duesberg** étaient originaires de Wesphalie, les **Peltzer** venaient d'Aix la Chapelle, les **Zurstrassen**, les **Müllendorf** du Luxembourg, William Cockerill était un mécanicien anglais, arrivé à Verviers en 1799, son fils John lui succéda. Puis des natifs de Verviers prirent la relève, tels Ortmans – Hauzeur déjà cité.

Mais – et nous abordons ici l'autre face de cette époque – l'essor industriel du XIXème siècle, s'il fit de la Belgique un pays relativement riche, avait toutefois son côté sombre : la naissance d'un prolétariat surexploité, illettré, sans droits, ni défenses, et un sous-prolétariat plus misérable encore, je veux parler des femmes et des enfants. Nous pénétrons alors dans un autre monde.

En Belgique, en **1840**, les conditions de vie sont encore catastrophiques : un tiers de la population manque de pain et vit dans des taudis insalubres, exigus, mal aérés, sans eau courante, sans latrines, sans lumière. A cette époque, on comptait 12 personnes par maison en moyenne. C'était souvent deux familles qui cohabitaient et qui se partageaient les pièces par un simple trait de craie. Les égouts n'existaient pas, seul le canal des usines et la Vesdre recevaient les immondices, les eaux usées et les déjections naturelles, les rats pullulaient ... cause de maladies, témoins les épidémies de choléra en **1833**, **1849**, **1866**. Puis, peu à peu, les rues furent pavées et aménagées des trottoirs, les rigoles furent remplacées par des canaux souterrains.

Certains patrons commencent à prendre conscience de la misère ouvrière et tentent d'améliorer les conditions de vie... On fit bâtir le premier logement social, rue des Grandes-Rames. Mais ces conditions restent précaires et certaines pratiques de l'époque nous semblent aujourd'hui bien curieuses. Ainsi, la collecte d'urine, précieuse dans le lavage des laines, était une pratique répandue. Deux fois par semaine, une charrette tirée un cheval collectait dans un grand tonneau les urines que les ménagères apportaient par seaux en échange de quelques centimes. On évoque un vieux voiturier qui, pour s'assurer qu'on n'avait pas ajouté de l'eau dans les urines y trempait son index et le sucait!

L'insalubrité des ateliers était aussi épouvantable. Dans les lieux d'aisance, les portes devaient rester ouvertes, dans des locaux où on mange, où on se déshabille. On marche pieds nus à cause de l'état graisseux du sol.

Parmi les plus mal lotis, les femmes et les enfants, qui constituent une main-d'œuvre à bon marché, et pas seulement dans l'industrie textile. Les « botteresses » du Borinage, les « hiercheuses » liégeoises travaillent comme des bêtes de somme. Les filles-mères sont nombreuses, surtout parmi les servantes célibataires, séduites et abandonnées par le maître de maison, par le contremaître de l'usine – et cela dès la puberté. La recherche de paternité est interdite par la Loi (article 340 du Code pénal). On avorte beaucoup dans les milieux populaires, les infanticides ne sont pas rares : pour ne pas être congédiée, la mère supprime l'enfant en le laissant mourir de faim, en le brûlant dans le foyer, en l'étouffant ou en le noyant. A la campagne, on le faisait dévorer par les cochons. Pour éviter de pareils drames, on a inventé le Tour, sorte d'armoire pivotante qui permet de déposer l'enfant sans être vu. Des institutions religieuses recueillaient ces enfants abandonnés et en faisaient des domestiques. Il faut attendre 1835 pour qu'à Verviers et à Gand, des entreprises textiles d'avant-garde se dotent de crèches. Celles-ci sont ouvertes de 5 heures du matin à 22 heures.

Le travail des enfants est une autre plaie de cette époque. Dans les secteurs de l'artisanat et du travail à domicile, les enfants sont mis au travail dès l'âge de 5 ou 6 ans. Dès l'âge de 7 ans, ils travaillent dans les mines, dans les filatures, les verreries. Ils sont occupés de 12 à 14 heures par jour, le dimanche compris et parfois la nuit. Beaucoup sont victimes de malformations, atteints de rachitisme ou de tuberculose, les accidents ne sont pas rares.

En **1846**, 17 % des enfants meurent avant l'âge de 3 ans. Ces victimes s'élèvent à 27 % chez les mères célibataires, un accouchement sur 100 entraîne la mort de la mère.

L'usine ouvre peu avant 5 heures du matin, par tous les temps et toute l'année. On travaille jusqu'à midi, avec une interruption d'une demi-heure, à 8 heures 30. A midi, on retourne manger chez soi, puis retour à la fabrique à 13 heures jusqu'à 19 heures. Sans compter les heures supplémentaires ou le travail de nuit si le patron le demande. Et il n'est pas conseillé de refuser ...

Ce n'est qu'en **1889** que le Parlement interdit le travail des enfants de moins de 12 ans et limite à 12 heures par jour la durée du travail des jeunes de 12 à 16 ans et interdit le travail de nuit pour les jeunes de moins de 16 ans et pour les filles de moins de 21 ans. Mais cette réglementation ne s'applique qu'à un certain type de travaux industriels. Rappelons aussi qu'à cette époque, l'enseignement n'est pas obligatoire. Les rois de la laine étaient pour la plupart opposés à ces réformes : « en votant le projet de Loi limitant le travail des enfants, nous nous engagerions sur la pente doublement fatale de la réglementation et de l'instruction obligatoire » (Simonis, industriel lainier et député).

En effet, l'école obligatoire priverait ces patrons d'une main-d'œuvre à bon marché et entièrement soumise. Il faudra attendre **1914** pour que le travail des enfants soit interdit et l'école obligatoire. Mais le chemin était encore long pour arriver à plus de justice et d'humanité.

Et si les conditions économiques aujourd'hui se sont fortement améliorées, rien ne dit que justice et humanité sont au rendez-vous. Nous en sommes même encore loin. Justice, humanité, démocratie, rien n'est jamais acquis définitivement. La roue tourne et jamais ne s'arrête : grandeur et décadence, expansion et contraction, ouverte et fermeture, tel est le rythme de l'Histoire.

Je terminerai par quelques annonces de l'époque qui, plus peut-être que certains documents officiels, donnent le pouls de la vie populaire.



#### INTERVIEW DE MARTIN GOBLET PAR VEDIA LE 6 MARS 2020 RASSEMBLEMENT FAIT AVANT LE CONFINEMENT

Suite à cette conférence / débat, la présidente du Centre a été contactée par VEDIA pour une interview dans le cadre de la Semaine Internationale des Droits des Femmes à Verviers. Martin Goblet a été choisi pour participer à cette émission TV et a donc répondu aux questions relatives à l'époque de l'industrie lainière à Verviers, à la santé des femmes et des enfants et aux conditions de vie des ouvriers.

Il a ainsi pu expliquer les grandes lignes de son exposé et donner des exemples des conditions de vie des ouvriers qui ont connu la grande époque des usines textiles à Verviers. En conclusion, on peut dire que d'un côté, les patrons s'enrichissaient mais de l'autre côté, les conditions de vie de la population étaient souvent dramatiques et extrêmement difficiles à supporter.



## PROJECTION DU REPORTAGE « SUR LA PISTE DES MAYAS », UN DOCUMENTAIRE DE PIERRE BROUWERS, AUX GROUPES 2 ET 3 (NIVEAU INTERMEDIAIRE) LE MARDI 10 MARS 2020 RASSEMBLEMENT FAIT AVANT LE CONFINEMENT



Sujet : Interculturalité (découverte de la culture mexicaine)

Nombre de participants : 14 personnes

Description du public : ce sont des personnes non francophones. Ils ont un niveau A2

(CECRL)

Le documentaire retrace l'histoire du Mexique en parlant de sujets divers comme l'artisanat, la géographie, l'histoire des Mayas, la faune et la flore ou encore les activités touristiques.

Suite à la diffusion, l'animatrice a posé quelques questions afin de savoir s'ils ont bien compris le support audio-visuel qu'ils ont visionné.





Ce fut également l'occasion de parler des différents voyages qu'ils ont faits, de leurs vacances idéales ou encore de savoir si le Mexique est un pays qu'ils aimeraient visiter et en donner la justification.

Sarah

#### GROUPES D'APPUI ET DE PREVENTION AU SURENDETTEMENT

## REGLEMENT COLLECTIF DE DETTES OU MEDIATION AMIABLE ? MERCREDI 19 FEVRIER 2020 RASSEMBLEMENT FAIT AVANT LE CONFINEMENT

Intervenant: Alain HOUART, Juriste ULIEGE, Elisa PONS, Stagiaire assistante sociale.

Le mercredi 19 février, une dizaine de personnes étaient présentes pour notre 1er groupe d'appui et de prévention contre le surendettement « Médiation amiable ou règlement collectif de dette ? »

Cette animation était présentée par notre Juriste A. HOUART.

Lors de ce GAPS, 5 points ont été abordés :

- Les mesures urgentes

Importance d'analyser les montants réclamés car il se peut que ceux-ci ne soient pas dus, ont déjà été payés ou soient souscrits. Si les montants réclamés sont incontestables, il faut formuler des propositions de paiement et demander éventuellement des termes et délais de paiement, en rapport avec les possibilités financières. Attention que lorsque les délais de paiement ne sont pas respectés, des frais supplémentaires peuvent s'ajouter et alourdir considérablement la dette. Ceux-ci dépendent du contrat qui lie la personne au créancier et de la longueur et des aléas de la procédure judiciaire.

Dans le cas d'une situation de surendettement, il est primordial de revoir son budget et de réduire les dépenses non indispensables.

Si le budget ne permet pas de faire une proposition de paiement et/ou si l'examen des dettes semble trop compliqué pour la personne, il est conseillé de prendre un rendez-vous avec un Service de médiation de dettes.

#### Les Services de médiation de dettes

Tous les CPAS disposent d'un Service de médiation de dettes. Seules les communes de plus de 30.000 habitants peuvent avoir, en plus, un ou plusieurs Services privés agréés par la Région wallonne.

Le Centre Femmes / Hommes - Verviers est agréé en tant que Service de médiation. Une assistantes sociale traite les dossiers et un juriste apporte son aide si nécessaire. Des permanences téléphoniques quotidiennes sont organisées.

La médiation de dettes amiable est une procédure volontaire. Elle s'adresse à toute personne majeure résidant sur le territoire belge (peu importe la nationalité) et éprouvant des difficultés financières.

#### <u>L'aide juridique officielle</u>

L'aide juridique (anciennement « pro deo ») permet aux personnes ayant de faibles revenus (isolé, inférieur à 1 011 € net, couple 1 298 €) de bénéficier des mêmes droits que n'importe quel individu devant la justice. Il y a plusieurs conditions et cela peut prendre en charge totalement ou partiellement les frais de justice et les honoraires de l'avocat.

On différencie l'aide juridique de 1ère ligne et l'aide juridique de 2ème ligne :

- \* L'aide juridique de 1ère ligne : permet de recevoir des conseils ou d'obtenir des informations concernant une affaire gratuitement lors de permanences gratuites tenues par des avocats. Cette aide est gratuite et accessible à tout le monde.
- \* L'aide juridique de 2<sup>ème</sup> ligne : permet d'être accompagné et défendu par un avocat. Elle peut prendre en partie ou en totalité les frais et honoraires de l'avocat en charge du dossier, en fonction des revenus.

L'aide partielle est attribuée aux personnes isolées dont les revenus sont compris entre 1 011 € et 1 298 €. Pour les personnes en ménage, les ressources du foyer doivent se situer entre 1 298 € et 1 536 €. Pour l'aide partielle, l'avocat peut demander un montant modéré, fixé sous le contrôle du BAJ (Bureau d'Aide Juridique).

#### Le règlement collectif de dettes

Le règlement collectif de dettes est une procédure en justice (devant le tribunal du travail) pour tenter de remédier aux situations de surendettement devenues ingérables. En abrégé on parle souvent de RCD. L'intérêt immédiat de cette procédure volontaire est qu'elle suspend immédiatement toutes les mesures de poursuites et les saisies entreprises par les créanciers.

#### Le RCD a deux objectifs :

- \* Permettre aux personnes qui la demandent, ainsi qu'à leur famille, de retrouver des conditions de vie conformes à la dignité humaine.
- \* Permettre de rembourser tout ou en partie les dettes de ces personnes, dans la mesure de leurs possibilités.

#### Condition d'accès à la procédure :

- \* Etre une personne physique (qui n'exerce pas d'activité commerciale)
- \* Etre domicilié en Belgique
- \* Ne pas être commerçant
- \* Les difficultés de paiement doivent être durables (une simple difficulté passagère ne permet pas le RCD)
- \* L'absence de révocation antérieure (une nouvelle procédure en RCD n'est possible que 5 ans après ladite révocation).

Lorsque la demande est recevable, le juge nomme donc un médiateur qui aura pour tâche de déterminer la somme dont la personne concernée aura besoin pour assumer ses charges courantes, de consulter certaines banques de données, de recevoir et vérifier les déclarations de créances qu'il aura reçues des créanciers, puis de proposer aux créanciers un plan de remboursement qui peut s'étaler sur 5 ans.

#### La guidance budgétaire

Lorsque la situation de surendettement a été provoquée par une gestion inadéquate, des achats irrationnels ou des crédits inconsidérés, il peut être intéressant de recourir à une guidance budgétaire. La personne endettée se fait alors aider pour la gestion de son budget.

A. Houart

#### LES HUISSIERS DE JUSTICE ONT-ILS TOUS LES DROITS ? VENDREDI 6 MARS 2020 RASSEMBLEMENT FAIT AVANT LE CONFINEMENT

Intervenant: Alain HOUART, Juriste ULIEGE.

Le vendredi 6 mars, une dizaine de personnes étaient présentes pour notre 2ème groupe d'appui et de prévention contre le surendettement « Les huissiers de justice ont-ils tous les droits ? »

Cette animation était présentée par notre Juriste A. HOUART.

Lors de ce GAPS, nous avons analysé en détail la procédure judiciaire lorsqu'une personne est en défaut de paiement.

#### La mise en demeure

La mise en demeure est une lettre officielle qui invite le destinataire (débiteur) à exécuter dans un délai déterminé une obligation (remédier à un problème, acquitter un montant, respecter un engagement contractuel,...). Cet envoie se fait de préférence par courrier recommandé avec avis de réception (preuve que cette mise en demeure est bien parvenue au destinataire).

#### Conditions de forme :

- \* La date de la rédaction :
- \* Les coordonnées du destinataire ;
- \* Le résumé du problème :
- \* La demande du règlement ;
- \* Le délai pour régler le problème ;
- \* Les coordonnées de l'expéditeur et sa signature ;
- \* La mention de l'expression « mise en demeure ».

#### La citation devant le tribunal

Si après la mise en demeure, et éventuellement la conciliation, le débiteur persiste à ne pas payer sa dette, le créancier devra alors le citer devant le tribunal. Une citation est une convocation officielle faite par un huissier. Cet acte de l'huissier coûte environs 250 €. C'est le créancier qui paye ce montant à l'huissier. Mais à la fin du procès, il réclamera ce montant au débiteur.

#### Le jugement

Si vous recevez une convocation à comparaitre devant le juge, il est préférable de vous y présenter. Si vous ne vous présentez pas au Tribunal, vous serez condamné à payer la totalité de la dette sans délais.

Si vous ne payez pas, alors que le jugement vous condamne, le créancier fera à nouveau appel à l'huissier. Celui-ci prendra une copie spéciale du jugement et viendra personnellement vous apportez le jugement à votre domicile. C'est la signification. Cet acte coûte environs 200 €, somme qui sera ajoutée à votre dette.

Si après la signification, vous n'êtes pas allé en appel, le jugement est devenu définitif et vous devrez payer votre dette. Si vous persistez à ne pas payer, le créancier va exécuter le jugement. Il va employer tous les moyens légaux pour vous obliger à payer, c'est-à-dire saisir ou vendre vos biens, ou saisir une grande partie de vos revenus. Ce qui fera encore augmenter votre dette.

#### La saisie mobilière

Pour saisir de biens, le créancier doit posséder un titre exécutoire, c'est-à-dire un jugement définitif, ou un document spécial du SPF Finances (exception, le recouvrement des taxes ne nécessite pas de jugement).

La saisie exécution passe ensuite par plusieurs actes d'huissiers. Chacun de ses actes à un coût, qui augmente la dette totale.

#### 1) Le commandement de payer

C'est le dernier avertissement officiel adressé au débiteur. Si le délai d'appel ou d'opposition est dépassé, le débiteur peut encore éviter une saisie en s'adressant soit à l'huissier, soit aux créanciers, pour proposer un plan de remboursement.

#### 2) La saisie des meubles

Elle peut être pratiquée 24h après le commandement. Ce n'est pas encore l'enlèvement des meubles mais l'établissement d'une liste des meubles que l'huissier viendra chercher plus tard. L'huissier dresse la liste des biens qui pourront être vendus dans un procès-verbal. Cette liste doit contenir la description précise des objets saisis. Ces objets deviennent indisponibles pour le débiteur, ce qui veut dire qu'il ne peut plus ni les vendre, ni les déplacer sous peine de poursuites pénales.

#### 3) La vente de meubles

Elle ne peut avoir lieu qu'un mois au plus tôt après la saisie et doit être annoncée trois jours ouvrables avant la vente par un placard.

A tout moment de la procédure, le débiteur peut évidemment proposer un plan de remboursement. Le débiteur peut également proposer à l'huissier une vente amiable, ce qui permet d'éviter une vente publique. Les biens saisis peuvent être ainsi rachetés soit par le débiteur lui-même, soit par un tiers. Attention, que cette demande doit être faite un les 10 jours qui suivent la signification de l'exploit de saisie.

#### Quels biens l'huissier peut-il saisir ?

L'huissier ne peut pas saisir tous les biens du débiteur. Il doit lui assurer un minimum de biens pour vivre.

#### Les biens meubles

Ce sont tous les biens qui ne sont pas des bâtiments ou des terrains. Pour la Loi, le mot meuble ne se limite donc pas au mobilier garnissant le logement. Une voiture, une somme d'argent, une machine à laver, des bons de caisse, sont des biens meubles.

#### Les biens insaisissables par la nature

Certains biens meubles sont insaisissables soit par nature, soit parce qu'ils sont étroitement attachés à la personne, soit parce qu'ils sont déclarés tels par la Loi.

C'est le cas par exemple sur le droit d'usufruit des pères et mères sur les biens de leurs enfants mineurs, des prothèses, ...

#### Les biens indispensables à la vie quotidienne

- \* Le mobilier familial
- \* Les biens nécessaires à la poursuite des études et l'équipement professionnel du saisi
- \* Les objets servant à l'exercice du culte
- \* Les aliments et combustibles nécessaire au saisi et à sa famille pendant 1 mois.
- \* Les animaux domestiques

#### La saisie des revenus

Il est possible que le créancier préfère saisir les revenus du débiteur. Cette saisie est limitée par la loi. L'huissier pourra adresser un acte de saisie (saisie-arrêt) à votre employeur, mais il ne pourra pas saisir tout le salaire. Il devra vous laissez un montant minimum.

Le principe vaut aussi pour les revenus de remplacement.

Toutefois, certains revenus sont insaisissables quel que soit leur montant :

- \* Les allocations familiales
- \* Les pensions et rentes d'orphelins
- \* Les allocations d'handicapés
- \* Le revenu de garanti aux personnes âgées
- \* Le revenu d'intégration sociale
- \* L'aide sociale versée par le CPAS
- \* L'allocation pour aide d'une tierce personne pour les accidents du travail graves.
- \* Le remboursement des soins versés par la mutuelle, l'assureur accidents du travail ou le fond des maladies professionnelles
- \* Les sommes versées aux détenus à titre de rémunération pour leur travail

Attention, certaines créances ne sont pas soumises aux limitations ci-dessus. Dans ce cas, le créancier peut saisir tous les revenus, sans limitation, de sorte que le débiteur peut se retrouver sans rien pour vivre.

C'est le cas pour les pensions alimentaires et le remboursement de l'indu.

A. Houart

KEUNINCKX

#### **Passerelles interactives**

PASSERELLE INTERACTIVE – LA GESTION DES DECHETS / CHANGEMENTS POUR VERVIERS - Animation par une assistante sociale du Service Prévention de la Ville de Verviers - Apprenants FLE du groupe 3 (niveau perfectionnement B1) - Jeudi 30 janvier 2020 RASSEMBLEMENT FAIT AVANT LE CONFINEMENT

Deux assistantes sociales du Service de Prévention de la Ville de Verviers sont venues au Centre pour y présenter comment trier correctement les déchets. Cette animation était destinée au groupe 3 géré par Bernadette Wies, en l'absence de Léon Schils, professeur en charge de cette classe.

Pour ce faire, elles avaient apporté des déchets et des conteneurs (poubelles, sacs, ...). Ensuite, elles ont demandé aux apprenants dans quelle poubelle on devait jeter tel ou tel déchet. Elles ont expliqué les erreurs à éviter et comment ne pas commettre d'erreurs de tri. Une fois l'animation terminée, des calendriers reprenant les levées de ces conteneurs ont été distribués aux apprenants ayant pris part à l'animation.





#### **CINE - CLUBS / DEBATS**

Pascale LECLERCQ

FILM / DEBAT : « A L'ORIGINE » de Xavier Giannoli (2017)

Thème: L'escroquerie - mercredi 22 janvier 2020 RASSEMBLEMENT FAIT AVANT LE CONFINEMENT



Synopsis: Philippe Miller est un escroc solitaire qui vit sur les routes. Un jour il découvre par hasard une région sinistrée: un chantier d'autoroute, qui faisait vivre tous les habitants des alentours, y avait été brutalement arrêté. Philippe y voit la chance de réaliser la plus belle escroquerie, en se faisant passer pour un responsable de chantier. Mais son mensonge va lui échapper.



Ce film montre comment une population en détresse peut se fabriquer un messie sans que celui-ci n'ait même eu le temps d'endosser le costume qui sera bien trop grand pour lui. Cet escroc qui n'en est pas vraiment un, s'avère un être timide et complexé qui semble vouloir corriger son manque affectif et relationnel en se fixant des challenges qui par leur immensité le transcendent, lui procurant une aura inaccessible quand il n'est que lui-même. On peut voir en lui le justicier du capitalisme devenu fou, chargé de réparer les dégâts du système. Ce film démontre surtout quel est l'impact du travail sur la vie d'une communauté.

FILM / DEBAT: « STILL ALICE » de Richard Glatzer et Wash Westmoreland (2011)

Thème : La maladie d'Alzheimer – mercredi 19 février 2020

RASSEMBLEMENT FAIT AVANT LE CONFINEMENT



<u>Synopsis</u>: Mariée, heureuse et mère de trois grands enfants, Alice Howland est un professeur de linguistique renommé. Mais lorsqu'elle commence à oublier ses mots et qu'on lui diagnostique les premiers signes de la maladie d'Alzheimer, les liens entre Alice et sa famille sont mis à rude épreuve. Effrayant, bouleversant, son combat pour rester elle-même est une magnifique source d'inspiration...

Lors de cette rencontre / débat, nous avons assisté à un film très dur et parfaitement interprété sur le thème de la maladie d'Alzheimer. Il est très difficile de traiter ce thème au cinéma. Le scénario va à l'essentiel, et n'élude pas l'approche de cette maladie pour ceux qui refusent la dégradation progressive et la perte de soi qui les attend. L'actrice Julianne Moore mérite amplement son oscar pour ce rôle touchant. Elle joue à la perfection ce rôle de femme dont la vie est chamboulée du tout au tout. Ce film nous fait prendre conscience de la chance que l'on a lorsque notre cerveau ne nous fait pas défaut. Perdre la mémoire, c'est

perdre son âme et que c'est une terrible souffrance pour celui ou celle qui, jour après jour, se voit amputé de l'essentiel : la mémoire. Sans elle, on n'existe plus. On devient une inconnue pour les autres mais aussi pour soimême. Le débat a été animé par une aidante qui a soutenu son mari atteint de cette terrible maladie.

### FILM / DEBAT : « L'HOMME QUI EN SAVAIT TROP » : La disparition d'enfants (1956) Thème : La disparition d'enfants - mercredi 18 mars 2020



Synopsis: En vacances au Maroc avec sa femme et son fils, le Dr McKenna fait la connaissance d'un Français qui sera assassiné sous leurs yeux le lendemain de leur rencontre. Quelques jours plus tard, leur fils a été enlevé. Ils vont devoir mener leur enquête.

SUITE A UNE INJONCTION GOUVERNEMENTALE CONCERNANT LES RISQUES DE PROPAGATION DU COVID-19, CETTE RENCONTRE A ÉTÉ ANNULEE.

Pascale

### Formations du personnel ...

FORMATION BEPS (BREVET EUROPEEN AUX PREMIERS SOINS) A LA CROIX - ROUGE DE BELGIQUE SUIVIE PAR PASCALE LECLERCQ, LES 13 - 14 – 17 FEVRIER 2020 FORMATION SUVIE AVANT LE CONFINEMENT



Apprenez les règles essentielles des premiers secours et les techniques de réanimation afin de réagir efficacement face à un accident ou un malaise. Tout au long de la formation, vous

reproduirez le schéma à suivre au cours de tout type d'intervention afin d'administrer les premiers soins efficacement et en toute sécurité, ainsi que la manière de

communiquer les informations pertinentes aux services de secours (112).

Au cours de la formation, vous vous entrainerez à la réanimation et la défibrillation de l'adulte, la désobstruction, la position latérale de sécurité, la stabilisation de la tête en cas de suspicion de traumatisme crânien, cervical ou dorsal, apprendrez les conduites à tenir en cas de



malaise cardiaque, accident vasculaire cérébral, hémorragie, membre sectionné, plaie, brulure, fracture, intoxication, ...

Pascale

## ATELIER « CUISINE ARTS / ENFANTS » VIVE LE CARNAVAL ET LA CHANDELEUR » MAISON DE L'EGALITÉ DES CHANCES DE LA VILLE DE VERVIERS – 26 FÉVRIER 2020 RASSEMBLEMENT FAIT AVANT LE CONFINEMENT











Ce jour, une vingtaine d'enfants participaient à cet atelier. Pour la création des masques, différents thèmes et formes leur étaient proposés. Afin de leurs faciliter la tâche, l'animatrice avait préparé différents gabarits que les enfants pouvaient découper avec facilité. Des feuilles de toutes les couleurs ainsi que des peintures, des paillettes, ... Il en ressort que certains masques sont de toute beauté.







Durant cet atelier, nous avons projeté un petit film intitulé, « Zou fait des crêpes » : c'est l'histoire d'un petit enfant zèbre qui prépare des crêpes avec son grand- père et quelques petites bêtises surviennent. Après cette séance cinéma, passage à l'action et à la préparation de celles-ci.

Lors de la dégustation, plusieurs garnitures leur étaient proposées : Nutella, sirop de chocolat, confiture, ...







A la fin de ces ateliers, chaque enfant est retourné avec la recette, son set, et son masque, le ventre bien rempli et une envie : REVENIR au prochain atelier qui se fera le 8 avril 2020.

Jacqueline DUBOIS, MECA.



#### PERMANENCE ECRIVAINE PUBLIQUE MENSUELLE - GRATUIT

Nous vous proposons, en collaboration avec le PAC - Verviers, une permanence « Ecrivaine publique » le deuxième jeudi du mois de 13 heures à 15 heures dans nos locaux.

La permanence est interrompue jusqu'à la fin du confinement.

Si vous souhaitez apporter votre contribution à nos activités, nous vous proposons d'offrir quelques heures de bénévolat, vous pouvez nous contacter au 087/ 33 18 76. Si vous souhaitez soutenir nos actions, vous pouvez devenir membre sympathisant en versant une cotisation annuelle de 15 € sur notre compte bancaire n° BE19 3480 6999 9712 avec la mention de votre nom + cotisation année 2020. D'avance, un grand merci!